



## Tribunal administratif

Par **Jajaj**, le **13/10/2022 à 20:40**

Bonsoir voilà le tribunal administratif à enjoint la préfecture à me délivré un titre de séjour vie privée et familiale, aujourd'hui je reçoit un mail me demandant quelque documents en n'écrivez que suite à ça je serai convoqué pour retirer une attestation provisoire de séjour et faire le relevé d'empreinte, je n'ai pas compris si finalement c'est en attente d'un titre de séjour ou c'est le seul document que l'on va me délivré

Merci

Par **Marck.ESP**, le **13/10/2022 à 20:48**

Bonsoir

L'autorisation provisoire de séjour permet de rester temporairement dans notre pays France titre de séjour.

*Elle peut être délivrée pour plusieurs motifs (pour soins, pour travailler en France suite à l'obtention d'un diplôme, etc.).*

**Généralement** valable 6 mois, elle ne va pas **nécessairement** entraîner la délivrance d'une carte de séjour.

Par **Jajaj**, le **13/10/2022 à 20:52**

Merci de votre réponse mais est ce qu'elle vaut un titre de séjour ?voilà ma question est ce deux terme qui finalement veulent dire la même chose ?

J'aime aussi votre beau pays et celui de mon papa et surtout le pays qui m'a vue grandir avant mon exile de plusieurs années

Cordialement

Par **Jajaj**, le **13/10/2022 à 20:54**

Donc si je comprends la préfecture n'as pas respecté la décision du tribunal à me délivré un titre de séjour ?

Par **Marck.ESP**, le **13/10/2022** à **21:30**

Dans votrecas, ce n'est sans doute que dans l'attente...

Par **Jajaj**, le **13/10/2022** à **23:04**

Merci infiniment